



COMPTE RENDU DE L'AUDIOCONFERENCE DU 30 AVRIL 2020

Une nouvelle réunion informelle s'est tenue jeudi 30 avril entre la direction et les organisations syndicales représentatives.

BILAN SANITAIRE DANS LE VAUCLUSE

Le Directeur a fait état d'un nombre de personnes hospitalisées stable (78), dont 13 en réanimation et 33 décès (chiffre cumulé depuis le début de la crise) en milieu hospitalier et en EHPAD.

SITUATION DES EFFECTIFS ET QUESTIONS RH

L'analyse de l'état des effectifs fourni par la direction montre une progression constante des collègues en présentiel (128 le 8/4, 137 le 14, 146 le 21 et 154 le 29) et, globalement de ceux qui sont mobilisés dans la période (+ 23 % depuis le début du confinement).

Si on regarde plus finement, l'effort demandé reste important en SIE et dans les trésoreries, a fortement augmenté en SPF et, plus surprenant, reste stable en SIP. On déplore toujours, dans le département, des services qui s'affranchissent des consignes et présentent des taux de présence trop important.

Nous avons donc une fois de plus, signalé au Directeur que, dans certains postes, trop d'agents exerçaient en présentiel leurs missions. Si nous comprenons que nos services sont essentiels pour garantir la continuité de l'activité économique, il n'en demeure pas moins que le nombre d'agents présents dans les services doit être limité au strict nécessaire.

Dans cette période où l'activité dans les services est très réduite aux tâches prioritaires, on constate des soucis. Dans la période qui va démarrer le 11 mai, l'activité ne doit pas reprendre comme en période normale (dixit B. Gautier) ; nous exhortons donc tout le monde à bien prendre connaissance des règles du nouveau « vivre ensemble » et nous signaler si le nombre d'agents est supérieur à ce que permet la précaution de distanciation, si le matériel sanitaire n'est pas au rendez-vous, etc...

Les questions que se posent nombre d'agents sur les congés, la garde des enfants, le cadre du télétravail, etc n'ont toujours pas trouvé de réponses concrètes. Plusieurs de ces réponses doivent descendre de la DGFIP après avoir été arbitrées au niveau de la Fonction Publique (DGAFP). Pour beaucoup d'agents qui sont aussi parents d'élèves scolarisés, la situation étant mal définie à l'Education Nationale (+le flou régnant dans

les mairies), il règne un brouillard assez compact ; Nous attendons donc de voir si les arbitrages seront rendus au bénéfice des agents ou à celui de l'Administration.

Seule la situation des personnes reconnues « santé fragile » par rapport au COVID19 s'est un peu éclaircie : dans la phase de reprise, soit ils peuvent télétravailler, soit ils restent en autorisation d'absence ASA30 .

Le mode opératoire pour faire valoir son droit au remboursement des frais de repas durant la période de confinement maximum (16 mars au 10 mai) se trouvent sur ULYSSE 84 (article à la date du 15 avril) avec le modèle d'attestation sur l'honneur simplifiée à fournir avec la demande. Bonne nouvelle à ce sujet : il nous a bien été confirmé que tous les agents du département (**y compris ceux qui ont habituellement droit aux tickets restaurant**) peuvent bénéficier de ce régime de prise en charge de leurs frais de repas lorsqu'ils travaillent en présentiel et sont présents entre 12h et 14h, les bénéficiaires des titres restaurant n'ayant pas droit au ticket restaurant les jours où ils perçoivent l'indemnité forfaitaire de 17,50 €.

11 MAI, DEBUT DU « DECONFINEMENT » ?

Les représentants du personnel ont dit leur inquiétude devant un calendrier qui paraît trop précipité. Un CHSCT aura lieu le 6 mai, soit 2 jours ouvrés avant le début du déconfinement. Si nous identifions des problèmes mettant en jeu la santé des agents, comment y remédier en si peu de temps. Pour nous, si la situation l'exige, le retour au travail des collègues doit être différé.

A compter du 11 mai, le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) va laisser place au Plan de Reprise de l'Activité (PRA). Nous espérons une grande transparence concernant les missions comprises dans ce PRA. En effet, depuis le début de la mise en place du PCA, et malgré nos multiples demandes, nous n'avons jamais obtenu de détail par métiers, et la Direction nous assure qu'il est conforme aux directives nationales. Des préconisations organisationnelles et fonctionnelles données par la DG doivent parvenir aux DDFiP ce lundi 4 mai. Les conditions de travail dans le cadre de ce PRA seront étudiées lors du CHSCT du 6 mai prochain selon 3 niveaux :

- aspect sanitaire : le plus important restant pour nous la santé et la sécurité des agents avant tout et surtout ne pas arriver à être trop nombreux dans les services au regard des règles de distanciation sociale notamment. En effet, plus nous sommes nombreux, plus nous sommes en danger dans les services.
- aspect missions : toujours celles prioritaires de niveau 1, mais aussi déterminer quelles missions essentielles de niveau 2 pourront être de nouveau exercées.
- capacité à remobiliser toutes les équipes.

Dans ce cadre, une réflexion sera également engagée sur la capacité à maintenir le télétravail et sous quelles formes le télétravail sera aménagé, pouvant aboutir à un redéploiement de PC portables selon les missions qui seront dans le PRA et le nombre d'agents pouvant les exercer.

La seule certitude que nous avons obtenue, c'est que dans le cadre de la campagne IR notamment, il n'y aura toujours pas d'accueil physique sur rendez-vous dans un

premier temps dès le 11 mai et le Directeur a concédé qu'il n'y aurait certainement pas d'accueil généraliste au fil de l'eau pendant la 2ème phase de la campagne IR.

Une chose est indéniable : le taux d'agents présents ne doit pas être dicté par la volonté de reprendre une activité normale dans des conditions anormales. Tant que nous ne pourrons pas travailler dans des conditions sûres, nous ne pourrons pas accepter une augmentation des effectifs dans les services.

Afin de nous aider à préparer ce CHSCT, chaque agent peut nous communiquer le planning des rotations dans son service et répondre au questionnaire qui se trouve sur les sites locaux des 3 organisations syndicales.

L'intersyndicale est une fois de plus revenue sur le thème du port du masque. La Direction locale se retranche derrière les préconisations minimalistes de la Centrale .

En ce qui nous concerne, nous sommes favorables au principe de précaution et demandons à la Direction d'aller plus loin et de fournir des masques en nombre à tous les agents (à partir du 11 mai, nous reviendrons progressivement en plus grand nombre dans les bureaux).

Nous avons notamment proposé d'utiliser le budget participatif qui est d'environ 20 à 30 000 € pour acheter des masques supplémentaires ou des visières.

Par ailleurs, le Directeur nous a également expliqué que la préfecture allait prochainement approvisionner en masques la DDFIP. Nous ne savons pas encore combien seront livrés.

Pour les organisations syndicales, c'est l'ensemble du personnel présent dans les bureaux qui devrait bénéficier de masques.

Nous avons à nouveau évoqué la banalisation des journées en présentiel. En effet, il apparaît que dans certains services et à la demande des services RH, le décompte serait effectué par demi-journées. La direction nous avait assuré que ces journées seraient comptabilisées dans Sirhius comme une journée complète quel que soit le temps de travail réalisé. Une demande en intersyndicale va être adressée à la Direction afin de clarifier ce point.

Nous avons demandé au cours de la précédente réunion un recensement des collègues utilisant les transports en commun afin que ceux-ci puissent bénéficier de masques. La Direction nous a informé qu'un recensement était en cours.

N'hésitez pas à nous faire part de toute question concernant vos droits.

solidairesfinancespubliques.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr

cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr

fo.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr